

## **Intervention Jacques GARREAU, maire de Bouaye, lors du POINT PRESSE des élus du sud-ouest de l'agglomération**

La découverte, dans la presse, des priorités de la Députée de notre circonscription nous atterre et nous amène à réagir collectivement avec force pour faire prendre conscience à toutes celles et tous ceux qui veulent, après l'abandon du transfert de l'aéroport, aggraver les nuisances sur nos populations, nous trouveront actifs, aux côtés de nos concitoyens, pour les combattre.

Tout d'abord, nous sommes surpris que dans l'expression de notre Députée, **la protection de la population de sa circonscription** soumise aux nuisances de l'activité aéroportuaire ne soit pas affichée comme la priorité numéro 1. Pire, cette préoccupation semble absente des positions de Madame Amadou. Ce sera, en tout cas, celle que nous, les élus locaux, défendront face à l'Etat et toutes celles et tous ceux qui pensent que l'on peut faire comme s'il n'existait aucun habitant aux abords de Nantes Atlantique.

L'intervention publique de la parlementaire est au contraire empreinte de mépris des habitants, des élus locaux et du droit.

**Mépris des habitants**, car la proposition de créer une piste est-ouest serait catastrophique, comme il a été démontré depuis l'enquête publique de 2006 et le dernier rapport des médiateurs de décembre 2017, car cette nouvelle piste soumettrait aux bruits et polluants, plusieurs dizaines de milliers d'habitants supplémentaires. Rejetée avec raison par les médiateurs pour son coût et son impact sur les riverains de Rezé, Bouguenais, Bouaye, Saint-Aignan, Pont-Saint-Martin et Vertou, pourquoi Madame Amadou reprend-elle cette idée ? N'y a-t-il pas là tout simplement une première tentative pour diviser les populations en faisant croire aux Nantais qu'une solution miracle existerait ? Nous ne sommes pas dupes de cette grossière manipulation. Après la non-prise en compte du choix majoritaire des électeurs de Loire Atlantique par l'Etat, notre Députée veut-elle poursuivre dans une voie qui s'oppose à la volonté des citoyens ?

**Mépris des élus**, car après l'annonce de l'abandon du transfert, Madame la Députée a rencontré dans la semaine qui a suivi quelques maires riverains de Nantes Atlantique. Pas tous d'ailleurs, ce qui pour une démarche d'une parlementaire est curieux. Lors de ces rencontres, nous avons, les uns et les autres, souligné la nécessité de protéger nos populations. A Bouaye, Jacques GARREAU a remis en mains propres la délibération du Conseil municipal sollicitant de la Préfète le lancement immédiat de l'élaboration d'un PPBE afin d'adapter la protection des riverains aux évolutions du trafic en nombre (+ 50 % ) et en trajectoires d'envol différentes depuis le dernier PEB de 2004. Nous avons besoin du soutien de la députée de la circonscription sur ce sujet, et surtout pas d'idée farfelue comme celle d'une piste transversale.

**Mépris du droit**, car en demandant de changer le statut de la réserve naturelle du lac de Grand-Lieu, de déroger à la loi littoral, d'éviter la déclaration d'utilité publique, de réduire les délais de procédure, que cherche notre parlementaire sensée être garante des lois ? Les protections qui existent grâce au lac de Grand-Lieu sauvegardent la biodiversité et les terres proches du lac de pressions immobilières. Pour rechercher à tout crin un plan B au non-transfert de l'aéroport, madame Amadou est-elle prête à faire fi des protections environnementales et des lois de la République ? C'est scandaleux !

Choqués par l'expression publique et "hors-sol" d'une Députée qui ne réside pas sur sa circonscription et n'écoute pas les élus des communes riveraines de l'aéroport, ceux-ci lui demandent de repenser, au plus vite, ses priorités en tenant compte de l'intérêt des habitants, et en respectant scrupuleusement les lois.